Année	n° cs	n° DB	page
2026	6	10	1/2

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252901053-20261007-2026CS6DB10-DE

Parc naturel régional d'Armorique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil vingt six

Le 07 octobre 2026 à 10 h 00

Date de convocation :
24 septembre 2026

Le Comité syndical du Parc naturel régional d'Armorique, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni à la maison du Parc au Faou, sous la Présidence de Monsieur Raymond MESSAGER.

Nombre de membres :

En exercice :	69
Présents :	42
Pouvoirs :	6
Votants :	48
Voix :	90

DB 10

OBJET :

FINANCES

Présentation et validation de la décision modificative n°2 du budget énergies

Présents : Raymond MESSAGER, Laurence FORTIN, Olivier LE BRAS, Amélie CARO, Armelle HURUGUEN , Antonia FOISNON (*suppléante de Bleuenn DENOYER*), Audrey LE ROUX, Hervé TILLY, Solène TRIPOZ, Jimmy TOUATI, Yvon LE COUSSE *(accompagné de son suppléant Claude DARMIGNY),* Sébastien MARIE, Didier MADEC, Didier DANJOU *(suppléant de Gildas GOLIAS)*, Vincent SERDOBBEL (*suppléant de Sylvie LE QUEAU)*, Florian BARTHS, Aude SENGELE, Olivier GRALL, Michel BRETON, Alain DAOULAS, Marie-Claire CARIOU (*suppléante de Catherine TROISIEME*), Sylvie DESPLAT (*suppléante de Laurent GUILLON*), Gilles LESAGE (*suppléant de Christian HERROU*), Hervé GUMEZ, Jean-Paul HELLO, Hubert MADEC, Alice QUILLEVERE, Yves GUIGNOT, Jean-Pierre JUGUET, Pascale GUERVILLY (*suppléante de Philippe MARTEL)*, Patrick NEUMANN, Michelle JOURDREN (*suppléante de Philippe UGUEN)*, Jean-Patrice BERNARD, Claudine PERON (*suppléante d'Emmanuelle TOURNIER*), Pascale TERROM, Emmanuelle MARY, Gaël CALVAR, Jean-Paul RIVASSEAU, Martine LE GUIRRIEC MORVAN *(suppléante de Véronique ARNAUD),* Sylvie MANZONI, Arnaud COZIEN, Patrick BERGER (*suppléant de Pierre LE GOFF*).

Absents ayant donné procuration : Gladys GRELAUD à Laurence FORTIN, Carole LE BECHEC à Olivier LE BRAS, Pauline LOUIS JOSEPH DOGUE à Armelle HURUGUEN, Sandrine DELORY à Sébastien MARIE, Haud LE GOLIAS à Florian BARTHS, François GUYVARCH à Hubert MADEC.

Présentes au titre du CESER : Dominique PIRIOT, Maryse QUEFFELEC, Sylvie BOURBIGOT.

Présents au titre des communes du périmètre d'étude : Bruno COROLLEUR, Denis ISSE, Yann GERRANT.

Personnes en visio-conférence : Alix LEVAIN, Marielle CHAUMIEN.

Assistaient également :
Monsieur BONJOUX Rémi, Directeur Général des Services ; Madame RÉFLOC'H Christelle, Directrice Générale Adjointe – Directrice Vitalité du territoire ; Monsieur HOUSSAIS Lionel, Directeur Ressources ; Monsieur BOURDOULOUS Jérémie, Directeur Nature et Paysages ; Madame GUILLOU Peggy, Assistante de Direction ; Madame Marie-Josée LÉZENVEN chargée de la gestion financière et des marchés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252901053-20261007-2026CS6DB10-DE

Par rapport au budget primitif de 2026 et après intégration des mouvements financiers opérés lors de la décision modificative n°1, il est proposé une diminution des dépenses et des recettes de 3 000 € en section de fonctionnement, les portant ainsi à 83 400 €.

En outre, la règlementation budgétaire et comptable des services publics industriels et commerciaux (SPIC) qui relèvent généralement de la nomenclature M4 a évolué. L'assemblée délibérante peut désormais donner à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement). Cette faculté, préexistante pour les budgets en nomenclature M57, présente un intérêt en cas d'urgence ou d'imprévu.

Après cette présentation de la décision modificative n°2 du budget énergies et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical :

DECIDENT :

- D'adopter la décision modificative n°2 – 2026 du budget énergies ci-jointe ;
- De valider le montant maximal des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget énergies, au regard de la fongibilité des crédits, soit 1 462 € en fonctionnement et 7 727 € en investissement.

ADOPTENT :

- A l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président du Syndicat Mixte
Raymond MESSAGER